



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 25446

Texte de la question

M. Jean-François Chossy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les inquiétudes des enseignants du premier degré au regard du système de remplacement des professeurs mis en place par l'éducation nationale dans son département de la Loire. Actuellement, quinze postes sont vacants et ce chiffre pourrait aller jusqu'à vingt d'ici deux à trois mois. Ces vacances de postes sont dues à des demandes de travail à mi-temps, à des congés parentaux, mais aussi à des décès. Auparavant, ces vacances en cours d'année étaient compensées par des recrutements sur la liste complémentaire du concours de professeurs des écoles, mais il semble qu'on assiste aujourd'hui à une dégradation de ce système. On ne compte plus les enseignantes de petite section de maternelle non remplacées, dont certaines en congé maternité ; les professeurs de classe de 4e non remplacés pendant un mois...) Cette situation préjudiciable au bon déroulement de la scolarité des enfants est difficilement acceptable par les enseignants et par les parents, aussi il lui demande de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour que le service public d'éducation soit assuré dans de meilleures conditions dans le département de la Loire.

Texte de la réponse

Pour l'année 1999, le nombre de postes offerts au concours externe de recrutement de professeurs des écoles est passé de 8 900 à 9 750 et les autorisations de recrutement sur les listes complémentaires des concours durant l'année scolaire 1999-2000 ont été portées à 3 500 pour pourvoir les vacances d'emplois. Ces décisions doivent permettre de résoudre les difficultés rencontrées l'an dernier.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25446

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 1999, page 872

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1022